

une décision était prise dans le sens de l'affirmative, le Parlement puisse approuver les sommes requises en vue de versements immédiats aux producteurs?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense qu'on peut s'attendre qu'avant la fin de la session une annonce sera faite à propos de la politique qui sera suivie. Je puis dire que, vu les progrès faits dans les travaux de la Chambre ces derniers jours, cette annonce ne devrait pas tarder.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre de l'Agriculture une autre question du fait que quelqu'un a affirmé que de récents événements ont stimulé les initiatives du gouvernement?... (*Exclamations*)... Le ministre prépare-t-il une entrevue entre lui, ses collègues et le comité de liaison des cultivateurs de l'Ouest, avant la fin de la session?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, pour reprendre les mots du député d'Essex-Est, les initiatives du gouvernement n'ont pas besoin d'être stimulées.

L'hon. M. Martin: Les élections provinciales ont produit un effet formidable!

L'hon. M. Harkness: C'est une chose dont on s'occupera sûrement en temps opportun.

L'hon. M. Martin: Je demandais si le ministre ou ses collègues vont s'entretenir avec les représentants du comité de liaison des cultivateurs de l'Ouest, avant la fin de la session.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter aux diverses déclarations que le premier ministre et moi-même avons faites de temps à autre à la Chambre au cours du dernier mois ou peut-être avant, à propos d'une réunion avec le comité de liaison.

LE COMMERCE

LE JAPON—INTERPELLATION QUANT AUX PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX IMPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Peut-il nous dire où en sont les négociations avec le Japon au sujet de l'importation d'articles dont le marché est sensible comme il l'a déjà dit?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Il y a eu d'autres négociations à l'égard d'importations de certains produits qui ne répondaient pas au programme déclaré d'intensification méthodique du commerce. Hier même, j'ai reçu une lettre de

[M. Argue.]

l'ambassadeur du Japon qu'il m'a écrite à son retour au Canada de Tokyo et qui a trait à l'application par le gouvernement japonais de contingentements d'exportations à l'égard des expéditions de contreplaqué de bois dur au Canada pendant l'année 1960.

Vu que les lettres qu'il m'a écrites il y a deux mois relativement aux expéditions de produits textiles ont été déposées, si la Chambre le désire, je déposerai avec plaisir des copies de cette lettre en date du 6 juillet, que l'ambassadeur m'a remise hier.

J'ajouterai que les négociations se poursuivent au sujet des demandes de contingents, envisagés pour un certain nombre d'autres denrées au sujet desquelles, comme je l'ai déjà dit, les expéditions ont dépassé ce qu'on pourrait, à juste titre, présenter comme un développement ordonné du commerce extérieur.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE LAC BOW (ONT.)—DÉCLARATION AU SUJET DE LA CONTAMINATION DES EAUX PAR RÉSIDUS RADIO-ACTIFS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, hier, le député d'Assiniboïa m'a posé une question au sujet de la présence possible de résidus radio-actifs dans le lac Bow, en Ontario. On m'informe que la division de l'hygiène industrielle du ministère ontarien de l'Hygiène analyse régulièrement des échantillons de l'eau de ce lac pour y détecter la présence d'uranium et de radium. La Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario fait aussi certaines analyses bactériologiques et chimiques. Les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sont tenus au courant de ces analyses, mais n'y participent pas directement. C'est une chose que les autorités provinciales surveillent de près. On m'informe de plus que l'affaire est en instance devant la Cour des mines de l'Ontario, et que la compagnie et les plaignants, de la région du lac, sont représentés dans la cause.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Je voudrais faire éclaircir la politique du gouvernement. N'entre-t-il pas dans le programme du gouvernement fédéral de se tenir au courant de la question de la contamination des eaux? Et le gouvernement fédéral n'a-t-il pas autorité pour voir à empêcher la contamination des lacs et des cours d'eau?

L'hon. M. Monteith: La loi sur le contrôle de l'énergie atomique renferme une autorisation générale touchant la délivrance de permis à un exploitant minier, mais, disons-le